

[Lien vers article](#)



## BIOMEBA : biocide biologique pour systèmes de refroidissement industriels

---



**Vous êtes en charge de la sécurité sanitaire de process industriels ou d'installations en rapport avec l'eau ou l'air ? Vous cherchez à lutter contre les microorganismes, en réduisant l'impact des traitements de l'eau sur la fiabilité des équipements et sur l'environnement ?**

Amoéba a développé BIOMEBA\*, un biocide biologique - une solution efficace contre les bactéries et le biofilm - sans classe de danger pour l'homme et l'environnement. BIOMEBA utilise l'amibe *Williaertia magna* C2c maky comme prédateur naturel des organismes pathogènes contenus dans l'eau.

BIOMEBA répond à la Directive Cadre sur l'Eau et ouvre de nouvelles perspectives en termes d'hygiène et d'applications industrielles : pas de stockage de produits chimiques • absence de corrosion liée à l'agressivité des produits de traitement • réduction des risques pour le personnel d'intervention • gestion facilitée des effluents...

L'efficacité du biocide biologique BIOMEBA a été testée et validée sur les principaux types de tours aérorefrigérantes de sites industriels sur une période cumulée de 8 années.

- Supprime en quelques heures les microorganismes tels les bactéries et les amibes, même sous leur forme enkystée ou contenus dans le biofilm.

- Se nourrit du biofilm et le réduit.
- Traite un large spectre de bactéries pathogènes planctoniques et sessiles : notamment legionella, pseudomonas, listéria, Aeromonas hydrophila, Klebsiella pneumoniae, Escherischia coli, staphylococcus aureus... Amibes : Acanthamoeba, Hartmannella, Naegleria Fowleri.
- Agit pleinement dans des conditions de pH variant entre 5 et 10 et des températures allant de 12 °C à 52 °C.
- Agit pleinement en présence des produits de traitement généralement présents dans les circuits d'eau : agents anti-tartre, anti-corrosion, produits anti-algues...
- Colonise le circuit d'eau pendant plusieurs jours et continue son action entre deux injections.

*« Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. »*

\*Le BIOMEBA d'Amoéba ne bénéficie pas encore d'une autorisation de mise sur le marché européen en accord avec le Règlement (EU) No 528/2012 du Parlement et du Conseil concernant les produits biocides. Le BIOMEBA ne sera pas disponible commercialement avant toute autorisation de mise sur le marché. Le BIOMEBA est cependant autorisé pour une utilisation TP11 (Type de P240roduits 11 - Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication) dans certains Etats membres de l'Union Européenne à des fins de recherches et développement en accord avec l'Article 56.2 du Règlement (EU) No 528/2012.